

[CONTAINER LABEL FOR BOTTLE]

Groupe **2, 4, 6** Herbicide

BATALIUM™
HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION
AGRICOLE

POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS
(Y COMPRIS LE BLÉ DUR) ET LE BLÉ D'HIVER POUR LA SUPPRESSION DES
GRAMINÉES ET DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

POUR VENTE ET POUR UTILISATION AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN
ALBERTA ET DANS LA ZONE INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
(Y COMPRIS DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-
BRITANNIQUE) SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF:

Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium)20,4 g/L
Fluroxypyr (présent sous forme de 1-meptyl heptyl ester)90,5 g/L
MCPA (présent sous forme de 2-éthyle hexyl ester)241 g/L
Bromoxynil (présent sous forme d'octanoate ester)241 g/L

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 33372 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT OCULAIRE
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC
CONTENU NET : 250 mL à 1 000 L

Renseignements sur le produit : 1 866 761-9397

ARYSTA LIFESCIENCE NORTH AMERICA, LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513

POUR TOUTE AIDE MÉDICALE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24, APPELER
PROPHARMA AU 1 866 303-6952 ou +1 651 603-3432.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE, 24 HEURES SUR 24
(déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), APPELER CHEMTREC AU

1 800 424-9300 ou +1 703 527-3887.

xxxxxxV001

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

Nocif ou fatal si avalé.

Sensibilisant cutané potentiel.

VÊTEMENTS PROTECTEURS

Application au sol: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne: personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne: Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

Lire et suivre les précautions en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur les étiquettes des herbicides pour les mauvaises herbes à feuilles larges et des agents tensioactifs d'association. Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide a pénétré à l'intérieur, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau..

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Pour les contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Pour les contenants réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Arysta LifeScience et le logo d'Arysta LifeScience sont des marques déposées d'Arysta LifeScience Corporation.

BATALIUM™ est une marque de commerce d'une société du groupe Arysta LifeScience.

© Société du groupe Arysta LifeScience, 2019.

[BOOKLET LABEL FOR BOTTLE]

Group **2, 4, 6** Herbicide

BATALIUM™
HERBICIDE CONCENTRÉ EN SUSPENSION
AGRICOLE

**POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS
(Y COMPRIS LE BLÉ DUR) ET LE BLÉ D'HIVER POUR LA SUPPRESSION DES
GRAMINÉES ET DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES**

**POUR VENTE ET POUR UTILISATION AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN
ALBERTA ET DANS LA ZONE INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
(Y COMPRIS DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-
BRITANNIQUE) SEULEMENT**

PRINCIPE ACTIF :

Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium)20,4 g/L
Fluroxypyr (présent sous forme de 1-meptyl heptyl ester)90,5 g/L
MCPA (présent sous forme de 2-ethyl hexyl ester)241 g/L
Bromoxynil (présent sous forme d'octanoate ester)241 g/L

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 33372

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

**IRRITANT OCULAIRE
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

CONTENU NET : 250 mL à 1 000 L

Renseignements sur le produit : 1 866 761-9397

ARYSTA LIFESCIENCE NORTH AMERICA, LLC

15401 Weston Parkway, Suite 150

Cary, NC 27513

**POUR TOUTE AIDE MÉDICALE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24, APPELER
PROPHARMA AU 1 866 303-6952 ou 1 651 603-3432.**

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE, 24 HEURES SUR 24

**(déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), APPELER CHEMTREC AU
1 800 424-9300 ou 1 703 527-3887.**

xxxxxxV001

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

BATALIUM™ est un herbicide sélectif pour l'application en postlevée sur le blé de printemps (blé de force roux de printemps, blé de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps, et blé extra fort ou d'utilité générale), le blé dur et le blé d'hiver.

BATALIUM™ doit être mélangé en cuve avec un agent tensioactif mentionné sur cette étiquette.

BATALIUM™ est absorbé par le feuillage et les racines des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges. Ces mauvaises herbes cessent de croître après l'application du produit, éliminant du fait même les effets concurrentiels des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, il peut falloir une à deux semaines afin que la suppression complète des mauvaises herbes ne soit visible.

BATALIUM™ supprime les biotypes de folle avoine qui ont développé une résistance aux herbicides à base d'ACCCase (groupe 1) et de triallate (groupe 8). **BATALIUM™** supprime également les biotypes de sétaire verte résistant aux herbicides à base d'ACCCase (groupe 1) et de dinitroaniline (groupe 3). **BATALIUM™** supprime aussi les biotypes de kochia à balais résistant aux herbicides à base d'ALS (groupe 2).

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

Nocif ou fatal si avalé.

Sensibilisant cutané potentiel.

VÊTEMENTS PROTECTEURS

Application au sol : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne: personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne: Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

Lire et suivre les précautions en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur les étiquettes des herbicides pour les mauvaises herbes à feuilles larges et des agents tensioactifs d'association. Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide a pénétré à l'intérieur, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

- EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Pour les contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Pour les contenants réutilisables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour les contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Mises en garde générales

Lire le MODE D'EMPLOI au complet avant d'utiliser **BATALIUM™**.

- Ne pas appliquer en postlevée s'il pleut ou si des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application.
- Ne pas appliquer ce produit directement sur les habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages), ni sur les habitats estuariens/marins.
- Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de

10 mètres des têtes de puits ou des systèmes aquatiques, y compris les marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.

- Ne pas laisser paître les bêtes dans les champs traités ni utiliser la culture fourragère comme fourrage vert. Les grains de blé ou la paille provenant des champs traités peuvent être donnés aux bêtes comme fourrage.
- Empêcher la dérive de ce produit vers d'autres cultures, particulièrement le colza et l'avoine cultivée, ou d'autres cultures non ciblées.
- Après le traitement, respecter un délai d'attente avant la récolte de 80 jours.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
- Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.
- Ne pas congeler.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de **BATALIUM™** aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Application terrestre

- Appliquer dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L/ha (22,5 à 45 L/acre ou 5 à 10 gallons/acre), à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po²) pour s'assurer d'une couverture appropriée des mauvaises herbes.
- Les buses à jet plat de 80° ou de 110° sont recommandées pour un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'équipement d'épandage à gouttelettes contrôlées. Les buses peuvent être orientées à 45° vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser une meilleure couverture des mauvaises herbes.
- NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales
- NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

- Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 L/ha à une pression produisant des gouttelettes de pulvérisation de la classification grossière de l'ASAE.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour

l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
- Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'aile, les buses NE DOIT PAS être dépasser sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
- NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1).

Mises en garde concernant l'utilisation (application aérienne)

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage-application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.
- Ne pas appliquer sur un terrain présentant un risque de ruissellement de surface vers des systèmes aquatiques.
- Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
- NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales
- NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire (application aérienne)

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le pilote (applicateur aérien) doit porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des

véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1 866 761-9397. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

PÉRIODE D'APPLICATION

BATALIUM™ peut être appliqué en postlevée sur tous les types de blé de printemps (y compris le blé dur) et de blé d'hiver.

Les recherches ont démontré un rendement optimal du blé en procédant à une suppression précoce des mauvaises herbes cibles avant le tallage du blé. Pour ce qui est de l'utilisation en postlevée, appliquer **BATALIUM™** sur le blé dont la tige principale comporte un minimum de deux feuilles et un maximum de quatre feuilles, plus deux talles. Au-delà de ce stade, l'épandage peut produire des pertes de rendement attribuables à la concurrence des mauvaises herbes.

MODE D'EMPLOI EN POSTLEVÉE DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET LE BLÉ D'HIVER

Appliquer **BATALIUM™** avec un agent tensioactif une fois par saison de croissance lorsque la majorité de la culture de blé compte un minimum de deux feuilles et un maximum de quatre feuilles sur la tige principale, plus deux talles. Utiliser un agent tensioactif non ionique homologué, comme Agral 90, Ag-Surf, etc., à une dose de 0,25 % v/v (0,25 L pour un total de 100 L de solution à pulvériser).

Ne pas appliquer plus de 1,16 L/ha de **BATALIUM™** par saison de croissance.

DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Appliquer **BATALIUM™**, à une dose de **1,16 L/ha**, avec un agent tensioactif non ionique, à une dose de 0,25 % v/v, sur les mauvaises herbes en pleine croissance dans des conditions environnementales favorables.

PÉRIODE D'APPLICATION		
CULTURE	STADE DE CROISSANCE	REMARQUES
Blé de printemps Blé dur Blé d'hiver	2 feuilles à 6 feuilles entières	2 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles

GRAMINÉES SUPPRIMÉES DANS LE BLÉ			
GRAMINÉES SUPPRIMÉES			
Sétaire verte	1 à 6 feuilles	Folle avoine	1 à 6 feuilles

Avoine commune (cultivée)	1 à 6 feuilles	Brome du Japon	1 à 4 feuilles
GRAMINÉES RÉPRIMÉES			
Sétaire glauque	1 à 6 feuilles	Pied-de-coq	1 à 6 feuilles

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES DANS LE BLÉ			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES			
Morelle d'Amérique	Jusqu'à 4 feuilles	Silène noctiflore	Jusqu'à 4 feuilles
Neslie paniculée	2 à 4 feuilles	Persicaire pâle	Jusqu'à 4 feuilles
Bardanette épineuse	Jusqu'à 4 feuilles	Laitue scariole*	Jusqu'à 12 feuilles
Colza (cultivé)	2 à 6 feuilles	Amarante à racine rouge	2 à 6 feuilles
Gaillet gratteron	1 à 4 verticilles	Soude kali	Jusqu'à 4 feuilles
Lampourde glouteron	Jusqu'à 4 feuilles	Matricaire inodore	Jusqu'à 4 feuilles
Sarrasin commun	Jusqu'à 8 feuilles	Bourse-à-pasteur	2 à 6 feuilles
Séneçon vulgaire	Jusqu'à 8 feuilles	Diplothele des murs	2 à 9 feuilles
Petite herbe à poux	Jusqu'à 8 feuilles		
Saponaire des vaches	Jusqu'à 4 feuilles	Tournesol (cultivé)	Jusqu'à 4 feuilles
Lin (cultivé)	1 à 12 cm	Sarrasin de Tartarie	Jusqu'à 8 feuilles
Sagesse-des-chirurgiens	Jusqu'à 4 feuilles	Abutilon	Jusqu'à 4 feuilles (avant une hauteur de 8 cm)
Renouée scabre	2 à 6 feuilles	Renouée liseron	Jusqu'à 8 feuilles
		Moutarde des champs	2 à 6 feuilles
Kochia à balais**	Jusqu'à 5 cm	Morelle à trois fleurs	Jusqu'à 4 feuilles
Renouée persicaire	Jusqu'à 4 feuilles	Vélar fausse-giroflée	Jusqu'à 8 feuilles

Chénopode blanc	Jusqu'à 8 feuilles		
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES			
Chardon des champs	Parties aériennes	Laiteron des champs	Parties aériennes
		Érodium cicutaire	1 à 8 feuilles
*Répression uniquement pour le blé d'hiver			
**Y compris les biotypes résistants des groupes 2, 4, et 9			

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur le blé et les mauvaises herbes en pleine croissance, aux stades indiqués. Le blé exposé à des sols gorgés ou saturés d'eau, à des températures extrêmes (chaleur ou froid), à la sécheresse, à une faible fertilité ou à une maladie des plantes au moment de l'épandage pourrait montrer des symptômes de dommages inacceptables. Ces mêmes conditions peuvent réduire le degré de suppression des mauvaises herbes, ou si de fortes infestations de mauvaises herbes sont présentes, ou lorsque les applications ne respectent pas les recommandations d'usage.

MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression supplémentaire d'ortie royale, **BATALIUM™** peut être mélangé avec MCPA Ester 600 à raison de 275 g éa/ha. Lorsque le produit est appliqué comme élément d'un mélange en cuve, lire et suivre toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses d'emploi, les restrictions et les limites de pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus rigoureuses énoncées sur les étiquettes des deux produits, relativement au mélange, au chargement et à l'application.

PRODUITS D'ASSOCIATION APPROUVÉS DANS LE BLÉ			
PRODUIT D'ASSOCIATION	DOSE	MAUVAISE HERBE SUPPRIMÉE	REMARQUES
MCPA Ester	458 mL/ha MCPA Ester 600 (275 g éa/ha)	Ortie royale	Jusqu'à 4 feuilles

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre. Les filtres directs et les tamis de buse doivent être propres et comporter un maximum de 50 mailles.
2. Remplir le réservoir au tiers ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou de retour en cuve.
3. Ajouter la dose appropriée de **BATALIUM™** directement dans le réservoir de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.
4. Ajouter l'herbicide pour les mauvaises herbes à feuilles larges.
5. Ajouter l'agent tensioactif, puis finir de remplir le réservoir du volume d'eau requis.

ZONES TAMPONS

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel ne nécessitent pas de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Les zones tampons pour protéger les habitats terrestres et aquatiques lorsque la pulvérisation est effectuée avec des gouttelettes de calibre grossier:

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, avoine, semis et cultures établies de fétuque et de graminées fourragères produites pour leurs semences, graines d'alpiste des Canaries, millet des oiseaux		1	0	1	1	1
Aérienne	Blé, orge, avoine, graines d'alpiste des Canaries	Voilure fixe	4	0	1	1	70
		Voilure tournante	1	0	1	1	55

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

Application terrestre

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L/ha (22,5 à 45 L/acre ou 5 à 10 gallons/acre), à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po²) pour s'assurer d'un épandage approprié sur les mauvaises herbes.

Les buses à jet plat de 80° ou de 110° sont recommandées pour un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'équipement d'épandage à gouttelettes contrôlées. Les buses peuvent être orientées à 45° vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser un meilleur épandage sur les mauvaises herbes.

Application aérienne

À moins d'autres indications à la section des mélanges en cuve de cette étiquette, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 L/ha (11 L/acre ou 3 gallons/acre) et à une pression d'au moins 300 kPa, afin d'obtenir une couverture appropriée des mauvaises herbes.

Ne pas appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que le calibre gros de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

1. Vider et rincer à fond le réservoir de pulvérisation, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre. Veiller particulièrement à bien éliminer les dépôts visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et ajouter 1 % v/v (1 L/100 L) d'ammoniac domestique. Faire circuler la solution de nettoyage dans les tuyaux, la rampe et les buses. Faire circuler pendant au moins 15 minutes. Rincer une fois de plus les tuyaux, les rampes et les buses, puis vider le réservoir.
3. Nettoyer les buses et les tamis dans un contenant séparé avec de l'eau et de l'ammoniac.
4. Répéter l'étape numéro 2.
5. Rincer le réservoir, les rampes et les tuyaux avec de l'eau propre.
 - Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à préserver, de puits ou d'autres sources d'approvisionnement en eau.
 - Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.
 - Vérifier l'étiquette des produits d'association pour obtenir les autres instructions de nettoyage.

CULTURES DE ROTATION

Les cultures suivantes peuvent être semées 11 mois après l'application de **BATALIUM™**.

Zones de sol et cultures de rotation			
Gris forestier	Noir	Brun foncé	Brun
Blé de printemps Orge Colza Pois des champs*	Blé de printemps Orge Colza Pois des champs* Haricots de grande culture Lin Blé dur Soja Tournesol	Blé de printemps Orge Colza Pois des champs* Lin Blé dur Soja Tournesol	Blé de printemps
<p>*Les pois des champs peuvent être cultivés l'année suivant une application de BATALIUM™ si les conditions suivantes sont respectées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le pH du sol est inférieur à 7,5; 2. la teneur en matière organique est supérieure à 4 %; et 3. les précipitations doivent être égales ou supérieures à la moyenne sur 10 ans (au moins 100 mm dans les 60 jours suivant l'application au cours de l'année du traitement). 			

Ou encore, les champs peuvent être mis en jachère d'été.

Comme **BATALIUM™** est dégradé par les microbes du sol, il faut tenir compte des conditions environnementales diminuant l'activité microbienne lorsqu'on choisit les cultures de rotation. Ces conditions environnementales comprennent une sécheresse prolongée et/ou du temps froid dans la saison de croissance suivante, ainsi que des sols à faible teneur en matière organique (moins de 2 %) et un pH élevé (plus de 7,5). Si ces conditions existent, un test biologique du sol peut s'avérer nécessaire pour assurer la protection des cultures de rotation.

Ne pas semer de cultures autres que celles qui sont indiquées plus haut dans l'année suivant l'application de **BATALIUM™** sur le blé.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **BATALIUM™** est un herbicide du groupe 2, du groupe 4 et du groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **BATALIUM™** et à d'autres herbicides du groupe 2, du groupe 4 et du groupe 6. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner **BATALIUM™** ou les autres herbicides du groupe 2, du groupe 4 et du groupe 6 avec des herbicides qui appartiennent à

d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance ou entre les saisons de croissance..

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance..
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis; application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes..
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Arysta LifeScience North America LLC au 1 866 761-9397.

Arysta LifeScience et le logo d'Arysta LifeScience sont des marques déposées d'Arysta LifeScience Corporation.

BATALIUM™ est une marque de commerce d'une société du groupe Arysta LifeScience.

© Société du groupe Arysta LifeScience, 2019.